



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Futsal

Réunion du mercredi 27 mai 2026 (Par voie électronique)

Présents : MM. Lilian JURY, Roland BROUAT, Luc ROUX, Pascal PEZAIRE

* * * * *

RAPPELS

Port d'un brassard par les Educateurs

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

Demande de délégués

Les demandes de délégués doivent être impérativement transmises à la Commission compétente, 15 jours avant la rencontre. Délai requis pour traitement.

Périodes autorisées pour un changement d'horaire

3 périodes régissent les changements d'horaires :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : ***accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.***

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : ***accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.***

Période ROUGE :

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : ***modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.***

CHAMPIONNATS SENIORS

REGIONAL 1 :

F.C. VAULX EN VELIN participera les 30 mai 2026 (aller) et 6 juin 2026 (retour) contre TRELAZE SPORTING à la phase d'accession à la D2 FUTSAL

OPERATION « UN MOIS SANS FUTSAL REGIONAL »

- Décision du 27 mai 2026 :

-1- AMATEUR LYON FIDESIEN FUTSAL contre France FUTSAL RILLEUX – FFURI 69, match en retard du 14.05.2026 : match perdu par pénalité (- 1pt) et 55€ d'amende pour le club de AMATEUR LYON FIDESIEN FUTSAL pour ne pas avoir fourni à la Commission Régionale Sportive Futsal une date en temps en en heure conformément aux deux demandes formulées par ladite commission.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication ou notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

COUPE LAuRAFoot SENIORS FUTSAL – Georges VERNET

1/2 finales du Samedi 6 Juin 2026 :

- FOOTBALL CLUB LIMONEST DARDILLY ST DIDIER contre LYON 8 FUTSAL.
- VENISSIEUX FC contre FUTSAL L'ARBRE DE VIE.

Finale : 13 juin 2026, à 15h00, à St Jean Bonnefonds.

CHAMPIONNAT U18 GARCONS

A l'issue de la phase régionale, l'équipe U18 masculine du club AMATEUR LYON FIDESIEN FUTSAL est la candidate de la LAuRAFoot à l'accession au Championnat National Futsal U19, pour la saison 2026-2027.

CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ

A l'issue de la phase régionale, l'équipe senior féminine du club A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN est la candidate de la LAuRAFoot à l'accession au Championnat National Senior Féminin, pour la saison 2026-2027.

AMENDES

A. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE en Championnat Senior Masculin R2 :

Ce club est amendé de la somme de 400€, pour son forfait lors de la rencontre du 09.05.2026, contre ETOILE MOULINS YZEURE ETOILE.

CLERMONT L'OUVERTURE en Championnat Senior Masculin R2 :

Ce club est amendé de la somme de 400€, pour son forfait lors de la rencontre du 09.05.2026, contre U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74.

SAISON 2026-2027

Le calendrier général senior masculin pour la saison 2026-2027 a été validé par le Bureau Plénier de la LAuRAFoot. Il sera très prochainement envoyé aux clubs.

Le Bureau Plénier a également validé la reconduction de la mise en place des procédures de sécurité. Une information sur ce dispositif sera donnée aux clubs courant juin.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication ou notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Pascal PEZAIRE,

Roland BROUAT,

Elu référent du département sportif

Secrétaire de séance